

Une nouvelle société sur le marché du drone

Publié le 08/09/2014 par Stéphanie Seysen-Fouan



Drone Agricole/ de gauche à droite : Amaury Desombre et Stéphane Maladry, deux des trois associés de Drone Agricole.

Après une pré-campagne concluante en 2014, la société Drone Agricole propose désormais ses services aux distributeurs de l'ensemble de l'hexagone.

Cette toute jeune société est née de la rencontre d'un agriculteur et de deux passionnés d'aéronautique. L'agriculteur, Stéphane Maladry, est également dirigeant d'une société de conseil en gestion d'exploitation agricole basée dans l'Oise, Ag'Conseil. Il a rapidement perçu l'intérêt des drones pour le pilotage de l'azote mais aussi pour la surveillance des cultures : maladies et carences. Des expérimentations sont en cours pour la détection de maladies sur blé et betteraves et la détection de carences en oligo-éléments sur maïs jusqu'au stade 6 feuilles. Le drone pourrait aussi permettre d'affiner les prévisions de rendements en betterave.

« Le champ d'action des drones ne se limite pas à la gestion de l'azote, le potentiel va bien au-delà et les attentes sont bien réelles dans de nombreux domaines », affirme Stéphane Maladry.

Azote, maladies et dégâts de gibier

L'offre de Drone Agricole se décline actuellement en trois expertises : agro-rendement[®], agro-dégâts[®] et agro-farmer[®].

Agro-rendement est une prestation pour la gestion de la fumure azotée en colza (deux vols entrée et sortie d'hiver) et en blé (vol d'ajustement de la dose du troisième apport). Le plus souvent en lien avec un distributeur ou directement, l'agriculteur pourra demander directement en ligne le survol de sa ou de ses parcelles. Le site Internet de Drone Agricole permettra de bomer sa parcelle grâce à Google Earth, de renseigner les éléments du bilan et les doses apportées lors des deux premiers apports. La société s'engage alors à effectuer le vol dans les 5 jours qui suivent et à fournir 2 jours après le vol une carte de biomasse et de modulation intra-parcellaire. La prestation sera facturée 10 €/hectare/vol.

« En 2014, nous avons apporté un conseil sur 10000ha et nous visons 45000 ha en 2015. Un drone a une capacité de survol de 100 à 150 ha par jour. Si besoin, nous pourrions effectuer des prestations du survol par ULM. Cet engin permet d'embarquer de meilleurs capteurs et de survoler 5000 à 7000 ha par jour », explique Stéphane Maladry

Agro-dégâts est une solution de détection des dommages (grands gibiers, incidents climatiques, parasites..), la société Drone Agricole est d'ores et déjà en lien avec plusieurs fédérations de chasse. La photo-interprétation des dommages subis permet de fournir des éléments supplémentaires lors de la visite de l'expert d'assurance.

Enfin, Agro-Farmer est une offre qui associe Agro-rendements et Agro-dégâts avec la programmation d'une douzaine de vols pour effectuer un plan de surveillance de l'exploitation aux moments clés de l'itinéraire culturale.

Drone Agricole utilise les drones Ebee de la société Parrot mais ne les propose pas à la vente. Les prestations de Drone Agricole seront proposées aux agriculteurs via leurs distributeurs ou en direct.